

**DÉLIBÉRATION du CONSEIL MUNICIPAL**  
de la commune d'HESDIN  
SÉANCE DU 31 MAI 2022

L'an deux mil vingt et deux, le trente et un du mois de Mai à dix-huit heures trente se sont réunis dans le lieu ordinaire de leurs séances, les membres du Conseil municipal de la Commune de HESDIN, sous la présidence de Monsieur Matthieu DEMONCHEAUX, Maire, dûment convoqués le : vingt-cinq mai deux mil vingt-deux

Date de convocation du Conseil municipal : 25 mai 2022

**Présents** : Mesdames et Messieurs Mesdames et Messieurs Nathalie BEDHOM, Claudia CERRATO, Christian CLEMENT, Philippe COACHE, Corinne CODEVELLE, Matthieu DEMONCHEAUX, Philippe DURIER, Véronique FIOLET, Henryanne GRESSIER, Bernard GUILBERT, Stéphane LAGACHE, Emmanuelle PIERROT, Sylvie PLE, Dominique POITEAUX, Marco PUAUX et Benoît ROYER.

**Absents excusés** : Madame Laurence DUPIRE, Messieurs Guy REGNIER et Renaud VAHÉ

**Procurations** : Mme Laurence DUPIRE à M Marco PUAUX,  
M Guy RÉGNIER à M Matthieu DEMONCHEAUX  
M Renaud VAHÉ à Mme Emmanuelle PIERROT

**Absent non excusé** :

Nombre de membres en exercice : 19

Nombre de membres présents : 16

Nombre de membres votants : 19 (16 présents et 3 procurations)

Le secrétariat est assuré par Benoît ROYER

Début de séance : 18h30

Fin de séance : 19h30

**Objet : Demande de subvention pour la réalisation du plan de gestion du site classé du Tour de Chaussée**

Le projet de plan de gestion pour le site naturel classé du Tour de Chaussée à Hesdin comprend deux sujets à coordonner :

1) La gestion du patrimoine arboré :

- Compléter le diagnostic mécanique et sanitaire réalisé en 2021 par l'intervention d'un expert. Ce diagnostic aboutira à la rédaction de fiches individuelles de situation définissant les besoins d'intervention en les priorisant et à la création d'un plan de localisation fin. Ces fiches définiront les interventions nécessaires en distinguant les opérations et en proposant des préconisations de gestion. Il conviendra de réaliser un tableau de bord sous tableur, exploitable dans la durée afin de suivre la gestion du site sur la durée.
- A partir de cette base, une phase de projet de recomposition de l'alignement afin de définir un projet (essences, plan de plantation, ...) ainsi qu'une méthodologie d'intervention en fonction de la situation sanitaire. La présente méthodologie aura pour objectif de définir la nature des interventions (par séquence, sur la totalité de l'alignement, au cas par cas ou par groupes isolés ou par programmation pluriannuelle). Cette méthodologie doit tenir compte du résultat souhaité par la Municipalité en termes de composition paysagère d'ensemble ; une dimension concertation avec la population est à intégrer à cette phase.

2) Une réflexion sur la valorisation du Tour de Chaussée :

- Il conviendra, dans un premier temps, de révéler ou valoriser la topographie particulière du site du Tour de Chaussée, de définir les usages du site, d'organiser le/les cheminement(s), de réfléchir au mobilier urbain à utiliser, de définir et organiser la signalétique. Une réflexion sur les moyens de médiation auprès du grand public est également apprécié. Il conviendra de proposer deux scénarios.

Le montant de l'étude est évalué à 10 900 € HT.

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal, décide :**

- **DE VALIDER le projet**
- **D'AUTORISER le Maire à déposer les dossiers de demande de subvention auprès du programme LEADER, de l'Etat et de la Région**

Pour : 19  
Contre : 0  
Abstention : 0

La présente délibération est adoptée à l'unanimité.

Fait et délibéré le trente et un mai de l'an deux mil vingt-deux.

Pour extrait certifié conforme,

Le Maire,  
Matthieu DEMONCHEAUX

